

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12-03-2018 à 20 h

Présents : Pierre ROUMILHAC, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Alain MATHIEU, Christhie MARTINEZ, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Excusé(e)(s) : Alain PREVOT, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

- **Vote des comptes administratifs :**

Pour le **budget communal**, les dépenses de fonctionnement représentent 315 849.12 €, les recettes s'élèvent, quant à elles, à 403 588.66 €, ce qui laisse un excédent de fonctionnement de 87 739.54 € pour 2017. En rajoutant 146 882.92 € de report de résultat 2016, nous avons **234 622.46 €** de résultat de clôture à affecter.

En ce qui concerne la section investissement, les dépenses s'élèvent à 221 489.57 €, les recettes à 152 598.75 €, soit un résultat déficitaire de 68 890.82 €, mais en rajoutant les résultats de l'année précédente de 112 542.66 €, il reste **43 651.84 €** de report. Cependant, nous avons 17 140 € de dépense en RAR (reste à réaliser), pour 31 290 € de recettes (subventions à recevoir).

Pour le **budget assainissement**, les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse à 31 834.04.€. Les recettes sont à hauteur de 60 390.59 €. Nous avons par conséquent un excédent de 28 556.55 € pour 2017, auxquels il convient d'ajouter 1 642.16 € de 2016, soit une affectation à faire de **30 198.71 €**.

Pour la section investissement, avec 30 251.02 € de dépenses, pour 53 616.12 € de recettes, nous avons un résultat d'exercice positif de 23 365.10 €, mais il faut retrancher le déficit 27 034.30 € de l'année précédente, ce qui laisse un besoin de financement total de **3 669.20 €**.

En ce qui concerne le **budget lotissement**, il n'y a eu aucune opération en 2017, la situation reste inchangée, avec un excédent de fonctionnement de **4 871.24 €**, et un besoin de financement en investissement de **49 194.37 €**.

La procédure de vote n'autorise pas l'ordonnateur des dépenses à participer à l'approbation du compte administratif. Alain MATHIEU a été nommé pour présider la séance pour le vote du compte administratif.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité

- **Approbation des comptes de gestion :**

Les comptes de gestion, établis par le trésorier ne font apparaître aucune remarque ni observation de la part de ce dernier.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

- **Affectation des résultats :**

Budget communal :

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de **fonctionnement** cumulé de 234 622.46 €, à affecter.

Pour la section **investissement**, nous avons un report positif de 43 651.84 €.

Le maire propose d'affecter 94 622 € à la section investissement, ce qui laisse 140 000 € en R002 (excédent de fonctionnement).

Budget assainissement :

L'exercice 2017 est excédentaire en **fonctionnement** de 30 198.71 €.

Pour la section **investissement** nous avons un besoin de financement de 3 669.20 €.

Il est donc nécessaire de reporter la somme de 3 670 € au 1068 de la section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement, et le maire propose d'affecter 10 000 € en section investissement au 1068, les 20 198 € restant étant en R 002, de la section de fonctionnement.

Budget lotissement :

Le compte administratif 2017 est excédentaire de 4 871.24 € en **fonctionnement**, comme les années précédentes, aucune dépense n'ayant été effectuée.

Pour la section **investissement**, le déficit s'élève à 49 194.37 €.

Pas d'affectation à faire

Concernant ce budget, les lots étant tous vendus, il sera nécessaire de clore ce budget annexe. Cependant, pour 2017, il reste la déclaration TVA à faire, nous ferons donc cette clôture après.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, l'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité

- **Vote des taxes**

Cette année, les bases devraient augmenter, cependant nous n'avons à ce jour aucune information de la DGFIP, mais nous devrions quand même avoir une légère augmentation des recettes de la fiscalité locale.

Le budget étant très sain, il ne semble pas nécessaire d'augmenter les taux communaux, d'autant que les taux intercommunaux vont continuer d'augmenter suite à la fusion des communautés de communes qui impose un lissage sur 12 ans...

Les taux communaux resteraient donc respectivement à 8.67% pour la taxe d'habitation, 13.80% pour le foncier bâti, et 59.19% pour le foncier non bâti.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le taux des taxes est maintenu, et est approuvé à l'unanimité

- **Vote des subventions aux associations :**

Compte tenu des demandes parvenues, la commission finances, réunie vendredi dernier, propose les montants des subventions aux associations suivants :

Comité des fêtes : 550 €, ACCA : 550 €, Club du troisième âge : 550 €, AMTM : 250 € (adhésion), APPMA de Bellac : 115 €, APOSNO : 100 €, FNATH Bellac : 85 €, GVA Bellac-Mézières : 60 €, soit un total de 2260 €.

Certaines associations avaient été bénéficiaires de subventions les années passées mais leur demande ne nous est pas encore parvenue. Cependant les dossiers futurs pourront être examinés lors d'une prochaine réunion de conseil.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, les montants des subventions sont approuvés à l'unanimité

- **Approbation des budgets primitifs 2017 :**

Budget communal : Voir tableaux annexes

La section de fonctionnement s'équilibre à 486 075 €.

Pour les dépenses, pas de grands changements dans les dépenses courantes. Les montants sont plutôt surestimés dans l'ensemble. Nous avons comme l'année passée 5 000 € au 6815 pour provisionner des admissions en non valeur pour les impayés, tels que les loyers. Nous n'avons plus les 35 134 € au 65737 pour subventionner le budget lotissement. Cependant, comme indiqué précédemment, le budget devra être clos en 2018, les sommes correspondantes sont inscrites sur d'autres sections, en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement. Il est prévu 100 000 € de virement à la section investissement, pour justement permettre la clôture du budget lotissement, Compte tenu de la fin de mise à disposition du CAE, nous avons diminué le compte 6218 et il reste 17 329 € de dépenses imprévues. Le 6411 (personnel) est de 93 000 €, ainsi que les charges afférentes (URSSAF, retraite...)

Pour les recettes, nous retrouvons nos 140 000 € d'excédent reporté de 2017 en R 002, partie du résultat non affectée.

Le 7551 correspond au solde positif de la section de fonctionnement du budget lotissement. En effet, lors de la clôture de celui-ci, l'excédent de fonctionnement doit être reporté en recettes du budget principal.

Nous avons prévu une baisse au 752 (loyers), trois logements étant actuellement vacants. Une agence sera à l'avenir chargée de gérer ces locations, ce qui limitera peut-être les impayés.

Au niveau des dotations, nous n'avons, à ce jour aucune notification. C'est donc avec une grande prudence que nous avons mis les montants inscrits. Cependant, le Président de la République a annoncé que le processus de baisse de la DGF serait suspendu cette année. Le 7411 est en baisse sensible car cette année le contingent d'aide sociale versé par la communauté de communes est à inscrire au 74751.

Nous avons, comme chaque année la taxe sur les pylônes électriques qui devrait cette année s'élever à 59 000 €, mais par prudence, nous avons laissé la somme de 2017.

L'allocation compensatrice de la communauté de communes a été votée au même montant que l'an passé (61 792 €), mais cette somme n'est que provisoire. En effet, cette allocation est appelée à évoluer en fonction des divers transferts de charges.

Nous avons prévu 151 000 € de produit prévisionnel des impôts locaux sans avoir à ce jour les bases 2018.

Petite info concernant les dotations de l'État : la DGF s'élevait en 2017 à 20 271€, en 2016 : 25 377 €, 2015 : 32 897 €, 2014 : 37 219 €, 2013 : 42 603 €.

Depuis 2013 elle a baissé de 52.5%, soit 13% de moyenne annuelle environ. Dans le même temps, la population a augmenté de 7% (498 à 533 habitants), sinon la baisse aurait été de 65%...

Pour la section investissement, le budget est cette année, équilibré à 437 178 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 17 140 € en dépenses, constitués des travaux de voirie 2017, du reliquat de la salle polyvalente non encore réglé, et des panneaux de signalisation et à 31 290 € en recettes avec les subventions correspondantes non encore versées.

Pour 2018, sont prévus l'extension du local technique pour 100 000 €. Le montant initial de l'ATEC était de 142 000, nous avons un premier devis à environ 50 000 €. Nous avons laissé les recettes notifiées par l'Etat et le département en face. Nous avons le chemin de la mare pour 6 600 €, avec sa subvention de 2 750 €. L'aménagement du bourg est prévu pour 88 000 €, partie sécurité et stationnement ensemble, mais les subventions correspondantes ne sont pas toutes inscrites car pas toutes notifiées. Les travaux de voirie du SYGESBEM (route du Cluzeau) figurent pour 16 200 €, là aussi sans subvention connue à ce jour, mais il y en aura. Concernant le matériel, nous avons mis 20 000 € car il serait judicieux d'acheter un broyeur pour les chemins, et sans doute remplacer la faucheuse d'accotements qui commence à faire des frais. Des travaux sur les bâtiments sont comptés, incluant notamment le reste des travaux d'accessibilité (mairie, église, cantine...) pour 30 000 €. Nous avons également 30 000 € au 2111 pour un éventuel achat de terrain en vue d'une extension de Gattebourg.

Au 2315, 40 005 € sont inscrits pour comptabiliser le déficit de la section investissement du budget lotissement en vue de la clôture de celui-ci.

Nous avons naturellement le capital des emprunts pour 14 000 € (commune et SYGESBEM) et une avance de trésorerie remboursable au budget assainissement de 10 000 € comme l'an passé, mais nous avons le remboursement de la même somme de 2017, afin de garantir une indépendance entre les budgets.

Des opérations d'ordre pour 52 000 € concernant des intégrations d'actif et de voirie figurent également en dépenses et recettes d'investissement.

En recettes, outre le report de 2016 de 43 651 € €, nous retrouvons nos 100 000 € provenant de la section de fonctionnement, ainsi que les 94 622 € d'affectation des résultats et 25 000 € de FCTVA de 2017.

Au compte 151112 le trésorier nous a indiqué qu'il était nécessaire de verser les 5 000 € de provisions pour risques à la section investissement, opération qui aurait déjà dû figurer en 2017.

A noter que malgré la surestimation des dépenses, notamment pour le local technique, et la sous estimation de recettes en subventions, la section investissement est équilibrée sans emprunt.

Budget assainissement :

Pour ce budget la section de fonctionnement est équilibrée à 54 698 € comprenant notamment 25 000 € de recettes provenant des redevances d'assainissement, et le report de 20 198 € de 2017.

Les dotations aux amortissements représentent 16 600 € de dépense de fonctionnement, nous avons également 5 600 € d'intérêts d'emprunts au 66111. Un virement de 8 144 € est prévu vers la section d'investissement. Nous avons prévu 10 000 € au 61523 pour un éventuel besoin supplémentaire concernant l'entretien des stations ou du réseau.

En investissement, le remboursement des emprunts représente 21 574 € (partie capital), et nous retrouvons nos 3 670 € de déficit reporté. En recettes, les 10 000 € d'affectation du résultat 2017 sont en 1068, mais la durée d'amortissement (60 ans) fait que les recettes sont faibles. Un virement de la section de fonctionnement est nécessaire pour équilibrer le budget (8 144 €). A noter également les 10 000 € d'avance de trésorerie pour 2018 qui s'équilibrent avec le remboursement de 2017.

Ce budget trouve un sensible équilibre, depuis quelques années. La redevance d'assainissement semble adaptée, même si les opérations ne sont pas totalement équilibrées. En effet, nous amortissons nos installations sur 60 ans, alors que les emprunts sont sur une durée beaucoup plus faible (15 ans environ)

Budget lotissement :

Le budget lotissement, inchangé par rapport à l'année dernière, est essentiellement constitué d'écritures d'ordre et nécessitera un apport de 35 134 € du budget communal, répartis en 40 005 € de dépenses d'investissement et 4 872 € de recettes de fonctionnement, sommes citées précédemment. Ces mêmes sommes sont inscrites au budget communal en vue de clore ce budget annexe en 2018.

A noter que pour créer un nouveau lotissement, il faudra un nouveau budget annexe.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, les budgets sont adoptés à l'unanimité

- **Transfert de l'excédent de fonctionnement du budget annexe vers le budget principal :**

En vue de clôturer le budget lotissement, il est nécessaire de délibérer pour transférer l'excédent de fonctionnement du budget lotissement d'un montant de 4 871,24 € vers la section de fonctionnement du budget principal.

Après délibérations, cette délibération est adoptée à l'unanimité

- **Demandes de subventions :**

L'ATEC nous a fait parvenir deux nouveaux dossiers concernant l'aménagement du bourg.

L'un concerne la partie sécurité pour 33 600 €. Les travaux concernent la mise en zone 30 sur l'ensemble du bourg, avec un rétrécissement à chaque entrée, et des ralentisseurs. Les travaux peuvent être aidés à hauteur de 50 % dans le cadre des amendes de police.

Le second est pour la partie stationnement. Le montant estimatif total est de 58 800 € TTC. Ce montant comprend la place de l'église, les parkings de l'auberge et de la salle polyvalente, avec des parties optionnelles, qu'il conviendra de définir lors de la consultation des entreprises. Le département pourrait nous apporter une aide à hauteur de 30 à 35 %.

Il convient d'une part d'approuver ces projets, et d'autre part d'autoriser le maire à faire les demandes de subventions. Dans les deux dossiers, la consultation du service voirie du département est nécessaire afin d'avoir leur accord.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, les projets sont approuvés à l'unanimité, et le maire autorisé à faire les demandes de subventions correspondantes.

- **Compétence aménagement numérique :**

Par délibération en date du 5 février 2018, les élus de la CCHLEM ont approuvé l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat mixte DORSAL. Conformément à l'article L. 5214-27 du CGCT, cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté.

Il est donc nécessaire de délibérer concernant cette adhésion, afin de permettre la continuité du programme de montée en débit des communes, et prévoir par la suite la poursuite du fibrage jusque chez les abonnés.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, la délibération est approuvée à l'unanimité

- **Questions diverses :**

Commune nouvelle : Nous avons été sollicités par le maire de Berneuil pour former une commune nouvelle Bellac, Berneuil, Blanzac, Saint-Junien-les-Combes.

Ce projet apparaît tout d'abord prématuré au conseil municipal, qui y est unanimement opposé. En effet, les conséquences d'une fusion se feraient sentir sur l'ensemble de la population, et il nous semble qu'une telle décision nécessiterait de recueillir son avis. D'autre part, le délai semble court, d'autant que nous n'avons à aucun moment envisagé la création d'une commune nouvelle et par ailleurs, il faut préciser que cette éventuelle fusion ne peut avoir lieu moins d'un an avant les élections municipales, soit avant mars 2019.

CAE : : Nous avons également été sollicités par le maire de Berneuil qui demandé de mettre fin à la convention de mise à disposition pour la CAE de Marine, la commune de Berneuil souhaitant l'avoir à plein temps jusqu'au terme de celui-ci, fin octobre.

Parc éolien Roussac / St Junien les Combes : Le préfet a rendu son avis sur ce projet, le conseil municipal est informé de l'arrêté préfectoral.

Cour d'appel de Limoges : Cette juridiction est menacée de disparition, ou plus exactement de regroupement régional, par conséquent avec Bordeaux. Il semble qu'au vu de notre région, Limoges puisse être maintenu, mais l'ordre des avocats, regroupés autour de leur bâtonnier se mobilise pour que cette mesure en fasse une « cour pilote pour le maintien du service public de la justice dans les territoires ». Il s'agit de créer un réseau virtuel d'accès au droit dans toutes les mairies volontaires de la région, avec une possibilité de consultation et de conseil d'avocats par internet. Une formation des secrétaires serait faite afin d'orienter le public vers le bon interlocuteur, qui pourrait ensuite à travers une webcam bénéficier de conseils, ce dans un local confidentiel. Le maire a donné son accord de principe, mais si ce dispositif doit se mettre en place, une délibération sera nécessaire.

Aéroclub de Bellac : Le 5 mars nous avons reçu Mrs Vissol et Célerier, président et trésorier de l'Aéroclub de Bellac. En effet, cette association qui s'appelait Aéroclub du Haut Limousin, s'appelle dorénavant Aéroclub de Bellac pour être, selon son président mieux visible... Le but de leur visite était de nous informer de

la situation de l'association suite à l'arrêté préfectoral réglementant les heures de vol. En effet, depuis deux ans, le nombre d'heures de vol est en baisse de 25 %, soit 50 heures de moins, ce qui provoque un manque à gagner pour le club, et posera très rapidement des problèmes financiers. Ils souhaiteraient donc que la municipalité les soutienne auprès du tribunal administratif où ils ont déposé un recours concernant l'arrêté préfectoral.

Après délibérations, considérant qu'il avait déjà émis son avis, le conseil municipal décide de laisser la justice faire son travail. Il n'y aura pas de nouveau courrier.

Une réunion avec les associations aura lieu le vendredi 16 à 18 heures 30. Pour le 14 juillet le conseil municipal décide de solliciter le même orchestre que l'année dernière.

Journées de l'habitat : Elles sont reportées au 2 et 3 juin. Une nouvelle réunion est prévue en mars, cependant la commune ne participera pas afin de ne pas concurrencer les agences immobilières.

- **Prochain conseil** : La date est fixée au mardi 24 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 40.